

SOMMAIRE AVIS (*)			
N°	Objet	Publié le	Page
AV-2025-032	Modalités du programme de rachat de "ITISSALAT AL-MAGHRIB"	04/04/2025	2
AV-2025-033	Modalités du contrat de liquidité de "ITISSALAT AL-MAGHRIB"	04/04/2025	3
AV-2025-034	Détachement du dividende de "IMMORENTE INVEST"	07/04/2025	4
AV-2025-042	Condition de volume appliquée aux programmes de rachat en bourse	02/05/2025	6
AV-2025-045	Détachement du dividende de "AUTO NEJMA"	15/05/2025	8
AV-2025-046	Droits de vote de "CFG BANK"	15/05/2025	10
AV-2025-047	Droits de vote de "CFG BANK"	15/05/2025	11
AV-2025-049	Suspension des titres de capital de "TAQA MOROCCO"	19/05/2025	12
AV-2025-050	Droits de vote de "CFG BANK"	19/05/2025	13
AV-2025-051	Reprise de cotation des titres de capital de la société "TAQA MOROCCO"	19/05/2025	14
AV-2025-052	Détachement du dividende de "SOCIETE DES BOISSONS DU MAROC"	19/05/2025	15

SOMMAIRE INSTRUCTIONS (*)			
N°	Objet	Publié le	Page
-	-	-	-

(*) Pour consulter l'archive des avis et instructions, veuillez cliquer sur ce [lien](#).

AVIS N° AV-2025-032

Evénement	Programme de rachat
Instrument(s) concerné(s)	ITISSALAT AL-MAGHRIB

- OBJET DE L'AVIS

Modalités du programme de rachat de "ITISSALAT AL-MAGHRIB"

- REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment son article 4.1.12 ;

- Vu la décision de l'assemblée générale ordinaire de "ITISSALAT AL-MAGHRIB" tenue le 27/03/2025 et notamment la résolution relative au programme de rachat ;

Il a été décidé ce qui suit :

- CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Date début du programme	11/04/2025
Date fin du programme	09/10/2026
Nombre Maximum d'actions	1.500.000
Part du capital concernée (%)	0,17
Prix minimum de vente (MAD)	61,00
Prix maximum d'achat (MAD)	145,00
Société de Bourse	MAROC SERVICES INTERMEDIATION

- COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

Pour tout complément d'information, la notice visée est disponible sur le lien suivant :

[Cliquez ici](#)

AVIS N° AV-2025-033

Evénement	Contrat de liquidité
Instrument(s) concerné(s)	ITISSALAT AL-MAGHRIB

- OBJET DE L'AVIS

Modalités du contrat de liquidité de "ITISSALAT AL-MAGHRIB"

- REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment son article 2.5.3 ;

- Vu la décision de l'assemblée générale ordinaire de "ITISSALAT AL-MAGHRIB" tenue le 27/03/2025 et notamment la résolution relative au contrat de liquidité ;

Il a été décidé ce qui suit :

- CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Date début du contrat	11/04/2025
Date fin du contrat	09/10/2026
Nombre Maximum d'actions	300.000
Part du capital concernée (%)	0,03
Prix minimum de vente (MAD)	61,00
Prix maximum d'achat (MAD)	145,00
Société de Bourse	MAROC SERVICES INTERMEDIATION

- COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

Pour tout complément d'information, la notice visée est disponible sur le lien suivant :

[Cliquez ici](#)

AVIS N° AV-2025-034

Événement	Paielement des dividendes
Instrument(s) concerné(s)	IMMORENTE INVEST

- OBJET DE L'AVIS

Détachement du dividende de "IMMORENTE INVEST"

- REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 4.1.9, 4.1.10 et 4.3.6 ;

- Vu la décision de l'assemblée générale de "IMMORENTE INVEST" tenue le 26/03/2025 et notamment la résolution relative à la distribution des dividendes ;

- Caractéristiques de l'opération

Les caractéristiques du paiement des dividendes sont les suivantes :

Exercice	2024
Ticker de l'instrument	IMO
Dividende ordinaire (MAD)	1,00
Dividende exceptionnel (MAD)	--
Dividende global brut (MAD)	1,00
Date de détachement	18/04/2025
Date de paiement	29/04/2025
Centralisateur	CFG BANK

- Purge et ajustement

La Bourse de Casablanca procédera en date du détachement :

- A la purge du carnet d'ordres dudit instrument ;
- Et à l'ajustement du cours de référence de l'instrument selon la formule suivante : Cours de référence ajusté = Dernier cours traité ou ajusté de l'instrument - Montant du dividende brut de l'instrument.

AVIS N° AV-2025-042

Evénement

Actualisation mensuelle des volumes appliqués aux programmes de rachat

- OBJET DE L'AVIS

Condition de volume appliquée aux programmes de rachat en bourse

- REFERENCES

- Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

Il a été décidé ce qui suit :

- CONTENU DE L'AVIS

Sur la base des statistiques du mois de avril, les quantités quotidiennes maximales à ne pas dépasser dans le cadre des programmes de rachat sont comme suit :

AFMA	500	JET CONTRACTORS	2.205
AFRIC INDUSTRIES SA	500	LABEL VIE	1.475
AFRIQUIA GAZ	500	LAFARGE HOLCIM MAROC	1.098
AGMA LAHLOU-TAZI	500	LESIEUR CRISTAL	500
ALLIANCES	11.427	M2M Group	500
AKDITAL	15.948	MAGHREB OXYGENE	500
ALUMINIUM DU MAROC	500	MAGHREBAIL	500
ATLANTASANAD	7.649	MANAGEM	657
ATTIJARIWAFABANK	20.056	MAROC LEASING	500
AUTO HALL	5.689	MED PAPER	1.583
AUTO NEJMA	500	MICRODATA	500
ARADEI CAPITAL	560	SODEP MARSAMAROC	17.487
BALIMA	500	MINIERE TOUISSIT	500
BCP	21.244	MUTANDIS	3.529
BANK OF AFRICA	21.868	OULMES	500
BMCI	1.548	PROMOPHARM S.A	500
SOCIETE DES BOISSONS DU MAROC	500	REALIS.MECANIKES	500
CARTIER SAADA	500	REBAB COMPANY	500
CFG BANK	8.572	RISMA	1.560
CDM	798	RESIDENCES DAR SAADA	33.099
CIH	1.644	S.M MONETIQUE	1.433

CIMENTS DU MAROC	724	SANLAM MAROC	500
COLORADO	841	SALAFIN	500
COSUMAR	12.676	SAMIR	500
CTM	500	SMI	500
CMG GROUP	5.915	SNEP	642
DARI COUSPATE	500	SONASID	1.753
DELATTRE LEVIVIER MAROC	500	SOTHEMA	533
DELTA HOLDING S.A	19.447	STOKVIS NORD AFRIQUE	17.490
DIAC SALAF	500	STROC INDUSTRIE	610
DISTY TECHNOLOGIES	917	TAQA MOROCCO	2.298
DISWAY	500	TOTALENERGIES MARKETING MAROC	1.114
DOUJA PROM ADDOHA	126.734	TRAVAUX GENERAUX DE CONSTRUCTION DE CASABLANCA S.A	13.384
ENNAKL	1.135	UNIMER	500
EQDOM	500	Wafa ASSURANCE	500
FENIE BROSETTE	1.155	ZELLIDJA S.A	500
HPS	2.032		
IB MAROC.COM	500		
INVOLYS	500		
IMMORENTE INVEST	1.599		
ITISSALAT AL-MAGHRIB	88.479		

Le présent avis abroge et remplace l'avis 030/25 et entre en application à compter du 02/05/2025

AVIS N° AV-2025-045

Événement	Païement des dividendes
Instrument(s) concerné(s)	AUTO NEJMA

- OBJET DE L'AVIS

Détachement du dividende de "AUTO NEJMA"

- REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 4.1.9, 4.1.10 et 4.3.6 ;

- Vu la décision de l'assemblée générale de "AUTO NEJMA" tenue le 15/04/2025 et notamment la résolution relative à la distribution des dividendes ;

- Caractéristiques de l'opération

Les caractéristiques du paiement des dividendes sont les suivantes :

Exercice	2024
Ticker de l'instrument	NEJ
Dividende ordinaire (MAD)	120,00
Dividende exceptionnel (MAD)	--
Dividende global brut (MAD)	120,00
Date de détachement	22/05/2025
Date de paiement	02/06/2025
Centralisateur	BCP Securities Services

- Purge et ajustement

La Bourse de Casablanca procédera en date du détachement :

- A la purge du carnet d'ordres dudit instrument ;
- Et à l'ajustement du cours de référence de l'instrument selon la formule suivante : Cours de référence ajusté = Dernier cours traité ou ajusté de l'instrument - Montant du dividende brut de l'instrument.

AVIS N° AV-2025-046

Evénement	Droits de vote
Instrument(s) concerné(s)	CFG BANK

- OBJET DE L'AVIS

Droits de vote de "CFG BANK"

- REFERENCES

Vu les dispositions de la note d'information visée sous la référence n° VI/EM/031/2023 en date du 22/11/2023 ;

- CONTENU DE L'AVIS

Au 09/05/2025, le capital social de CFG Bank se compose de 35.007.960 actions, dont 17.669.912 actions ayant droit de vote double, pour un nombre total de droits de vote de 52.677.872.

AVIS N° AV-2025-047

Événement	Droits de vote
Instrument(s) concerné(s)	CFG BANK

- OBJET DE L'AVIS

Droits de vote de "CFG BANK"

- REFERENCES

Vu les dispositions de la note d'information visée sous la référence n° VI/EM/031/2023 en date du 22/11/2023 ;

- CONTENU DE L'AVIS

Au 12/05/2025, le capital social de CFG Bank se compose de 35.007.960 actions, dont 17.660.239 actions ayant droit de vote double, pour un nombre total de droits de vote de 52.668.199.

AVIS N° AV-2025-049

Evénement	Suspension de cotation
Instrument(s) concerné(s)	TAQA MOROCCO

- OBJET DE L'AVIS

Suspension des titres de capital de "TAQA MOROCCO"

- REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment l'article 14;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment l'article 4.3.23 ;

- ARTICLE UNIQUE

Suite à la demande de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, la cotation des titres de capital de la société TAQA MOROCCO est suspendue à partir du 19/05/2025 , et ce en attente de publication d'informations importantes.

AVIS N° AV-2025-050

Evénement	Droits de vote
Instrument(s) concerné(s)	CFG BANK

- OBJET DE L'AVIS

Droits de vote de "CFG BANK"

- REFERENCES

Vu les dispositions de la note d'information visée sous la référence n° VI/EM/031/2023 en date du 22/11/2023 ;

- CONTENU DE L'AVIS

Au 15/05/2025, le capital social de CFG Bank se compose de 35.007.960 actions, dont 17.641.558 actions ayant droit de vote double, pour un nombre total de droits de vote de 52.649.518.

AVIS N° AV-2025-051

Evénement	Reprise de cotation
Instrument(s) concerné(s)	TAQA MOROCCO

- OBJET DE L'AVIS

Reprise de cotation des titres de capital de la société "TAQA MOROCCO"

- REFERENCES

Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment l'article 14.

- ARTICLE UNIQUE

Suite à la demande de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, la cotation des titres de capital de TAQA MOROCCO reprend le 20/05/2025.

AVIS N° AV-2025-052

Événement	Paielement des dividendes
Instrument(s) concerné(s)	SOCIETE DES BOISSONS DU MAROC

- OBJET DE L'AVIS

Détachement du dividende de "SOCIETE DES BOISSONS DU MAROC"

- REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 4.1.9, 4.1.10 et 4.3.6 ;

- Vu la décision de l'assemblée générale de "SOCIETE DES BOISSONS DU MAROC" tenue le 14/05/2025 et notamment la résolution relative à la distribution des dividendes ;

- Caractéristiques de l'opération

Les caractéristiques du paiement des dividendes sont les suivantes :

Exercice	2024
Ticker de l'instrument	SBM
Dividende ordinaire (MAD)	100,00
Dividende exceptionnel (MAD)	--
Dividende global brut (MAD)	100,00
Date de détachement	10/06/2025
Date de paiement	19/06/2025
Centralisateur	SGMB

- Purge et ajustement

La Bourse de Casablanca procédera en date du détachement :

- A la purge du carnet d'ordres dudit instrument ;
- Et à l'ajustement du cours de référence de l'instrument selon la formule suivante : Cours de référence ajusté = Dernier cours traité ou ajusté de l'instrument - Montant du dividende brut de l'instrument.